

Anim'Halloween
Concours des meilleurs déguisements
22 octobre 2025

Règlement du jeu

ARTICLE 1 :

La municipalité d'Allassac, dont le siège se situe 2 Place de la République, 19240 Allassac, organise un jeu concours à l'occasion de l'événement Anim'Halloween.

Ce jeu se déroulera le 22 octobre 2025.

ARTICLE 2 :

Le jeu se déroulera de la façon suivante :

- 1) Les participants doivent être présents le mercredi 22 octobre 2024 à 14h à la salle culturelle lors de l'événement Anim'Halloween.
- 2) Ils se présenteront devant un jury qui les évaluera sur 4 critères :
 - qualité du déguisement (matière, coupe, façon, décoration du costume) : 10 points
 - créativité / originalité : 10 points
 - maquillage / coiffure : 5 points
 - accessoires : 5 points
- 3) Les 3 participants de chaque catégorie (« moins de 6 ans » et « 6/12 ans ») ayant obtenu les meilleures notes gagneront chacun l'un des lots mis en jeu. L'annonce des gagnants se fera sur la page Facebook « Ville d'Allassac » le 23 octobre à 12h.

ARTICLE 3 :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, résidant en France métropolitaine et âgée de moins de 13 ans au 22 octobre 2025.

L'acceptation des conditions de ce règlement est obligatoire afin de pouvoir participer au concours.

ARTICLE 4 :

Tous les joueurs seront invités à fournir leurs coordonnées, à savoir : nom, prénom, numéro de téléphone et adresse e-mail lors de l'inscription ou sur place le 22 octobre afin de pouvoir participer au concours.

La désignation des gagnants se fera le jeudi 23 octobre à 12h sur la page Facebook « Ville d'Allassac ».

Six lots sont à gagner :

Catégorie "moins de 6 ans" :

- 1) Manoir Playmobil (valeur commerciale : 119,99€, offert par la municipalité)
- 2) Stïtch - véhicule radiocommandé (valeur commerciale : 49,99€, offert par la municipalité)
- 3) Trottinette Pat'Patrouille (valeur commerciale : 29,99€, offert par la municipalité)

Catégorie "6/12 ans" :

- 1) Drone vidéo (valeur commerciale : 89,99€, offert par la municipalité)
- 2) Lego Stïtch (valeur commerciale : 54,99€, offert par la municipalité)
- 3) Labyrinthe Pokémons (valeur commerciale : 34,99€, offert par la municipalité)

Dans chaque catégorie, le participant ayant obtenu la meilleure note gagnera le lot 1, le participant ayant obtenu la seconde meilleure note gagnera le lot 2, le participant ayant obtenu la troisième meilleure note gagnera le lot 3.

En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué en vidéo et en direct sur la page Facebook « Ville d'Allassac » le jeudi 23 octobre à 11h30.

Tous les gagnants seront informés du lot gagné par appel téléphonique et/ou mail. Leurs noms seront publiés sur la page Facebook « Ville d'Allassac », sur le site internet www.allassac.fr et sur IntraMuros.

Les lots qui ne seront pas acceptés, ni réclamés, resteront la propriété de la municipalité.

Ce jeu est limité à une seule dotation par foyer.

Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

ARTICLE 5 :

Les lots gagnés ne peuvent donner lieu à aucun échange ou remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir avant ou pendant la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

ARTICLE 6 :

Le présent règlement entre en vigueur dès le 22 octobre 2024 à 14h, date de début du jeu et se terminera le 23 octobre 2024 à 12h, date où tous les lots auront été attribués.

ARTICLE 7 :

Les gagnants sont informés que leur nom et prénom sont susceptibles d'être publiés sur l'ensemble des supports mis en œuvre par les organisateurs dans le cadre du présent concours. Cette utilisation ne peut ouvrir droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.

Dans le cadre du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), les participants peuvent exercer les droits prévus pour les personnes concernées en s'adressant à la Mairie d'Allassac.

ARTICLE 8 :

Le règlement complet de ce concours est disponible sur le site internet de la Ville d'Allassac (www.allassac.fr) pendant toute la durée du jeu.